FR

COPENHAGUE – Mises à jour du programme de la conformité contractuelle et session de questions / réponses Lundi 13 mars 2017 – 11h00 à 12 h15 CET ICANN58 | Copenhague, Danemark

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ:

É: Nous sommes le lundi 13 mars 2017, hall C1.4 de la GNSO pour les mises à jour du programme de la conformité contractuelle et la session de questions / réponses, 11 h 00 à 12 h 15.

MAGUY SERAD:

Bonjour à tous. Nous allons bientôt commencer. Nous vous invitons à nous rejoindre autour de la table. Le placement est libre, vous êtes plus à l'aise et c'est plus facile ainsi pour discuter.

Très bien. Bonjour à tous. Ravie de vous voir tous. Nous avons quelques places autour de la table. Rejoignez-nous. Je m'appelle Maguy Serad, du département chargé de la conformité contractuelle. Il s'agit de la mise à jour du programme de la conformité sur les différentes activités de la communauté. Il s'agit d'une mise à jour où nous aimerions

Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

FR

également nous assurer que nous nous engageons dans un dialogue et que nous facilitons la discussion avec l'ensemble des participants.

Cette séance est ouverte. Cette séance sera enregistrée. Et une traduction sera fournie. Les présentations de la séance d'aujourd'hui sont également téléchargées dans le programme. Donc merci encore de nous avoir rejoints.

J'ai également l'équipe d'Istanbul avec moi, Zuhra et Seher. J'ai Jennifer Scott du bureau de Los Angeles et Yan Agranonik chargé de la gestion des risques et des audits. Pour finir et non des moindres, il y a avec nous aujourd'hui le nouveau viceprésident senior en charge des sauvegardes relatives à la conformité contractuelle.

Je vais donc passer le micro à Jamie pour une rapide introduction puis nous commencerons.

JAMIE HEDLUND:

Avec joie. Merci, Maguy. Je suis le nouvel Allen Grogan mais je ne vais pas me teindre les cheveux en blanc. J'ai commencé tout récemment donc je suis nouveau mais ma porte est toujours ouverte et j'espère avoir la possibilité de vous entendre tous.





Pour me situer, je suis à l'ICANN depuis sept ans. Nous avons récemment pris des mesures avec le gouvernement des États-Unis et nous avons réalisé d'autres choses avec l'avis du GAC et le WHOIS et nous avons maintenant hâte de nous engager dans ce rôle.

Je voulais faire deux annonces au public. Premièrement, il existe une publication pour les administrateurs pour la protection des consommateurs qui est toujours ouverte. Et si vous connaissez un candidat solide, c'est un rôle important pour l'ICANN. Et pour la description, le lien est mis en ligne. Je suis sûr que nous pouvons le trouver.

Et deuxièmement, je vous serais reconnaissant pour vos contributions sur cette idée d'un groupe de travail ad hoc de la communauté au sens large de l'ALAC sur la conformité contractuelle et la protection des consommateurs. Et ce serait je pense un bon moyen d'avoir une discussion communautaire ainsi que pour la transparence sur tout ce qui touche à la conformité et aux questions de protection des consommateurs.

Donc si vous avez des commentaires sur l'un ou sur l'autre, faites-le moi savoir. Et mis à part ça, je suis heureux d'être ici. Merci Maguy.



FR

MAGUY SERAD:

J'encourage tout le monde à se joindre à notre table. Nous considérons ceci comme le forum public sur la conformité contractuelle. Il s'agit donc là d'une discussion communautaire. Nous avons des participants de toute l'organisation de l'ICANN. Non pardon, de toute la communauté et l'organisation.

Très bien. Merci à tous de nous avoir rejoints. Notre objectif ce matin est de vous donner une rapide mise à jour des activités depuis l'ICANN57. Et tout de suite après la mise à jour, nous ouvrirons la session de questions / réponses. Donc merci par avance de garder vos questions pour la session de questions / réponses.

La mise à jour sera donnée dans un format générique et elle ne souligne pas de cas particulier. Mais si vous avez des questions plus détaillées, nous serons heureux d'y répondre. Seher?

SEHER SAGIROGLU:

Bonjour à tous. Je m'appelle Seher Sagiroglu, je suis basé dans les bureaux d'Istanbul. Je vais rapidement parler des nouvelles mises à jour sur la politique de transfert. Cette politique a pour but de donner des procédures simples de transfert entre les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN et les différents titulaires de nom de domaine. Et le gros changement





dans cette politique concerne le changement de processus pour le titulaire de nom de domaine.

La nouvelle politique est entrée en vigueur le 1° décembre 2016. Avec cette nouvelle politique, les détenteurs de noms de domaine peuvent mettre à jour les informations des titulaires dans les données WHOIS pour transférer librement leurs noms de domaine vers un autre titulaire. Mais pour que ce processus soit plus sécurisé pour toutes les parties, les titulaires de noms de domaine et les nouveaux titulaires doivent au préalable se mettre d'accord et approuver les demandes de changement. Et bien entendu, cet accord et cette confirmation doivent être réalisés avant tout changement de données WHOIS.

En plus de ce processus, il existe une nouvelle procédure de verrouillage définie dans la politique de transfert. Si un titulaire de nom enregistré a réalisé un changement dans les données WHOIS, le nom de domaine sera verrouillé pour 60 jours s'il n'a pas été donné au titulaire une option de verrouillage de transfert de 60 jours par un bureau d'enregistrement.

Si l'objectif final du titulaire de nom de domaine est de transférer son nom de domaine à un autre bureau d'enregistrement accrédité, il est fortement conseillé de transférer le domaine à un autre bureau d'enregistrement



FR

accrédité par l'ICANN avant de réaliser tout changement dans la base de données WHOIS.

Donc concernant la modification de politique, je dois dire qu'il y a également des modifications supplémentaires liées au processus de transfert d'un bureau d'enregistrement. Et ces clarifications ont modifié la politique pour que ces transferts soient plus sécurisés et pour éviter tout transfert accidentel entre bureaux d'enregistrement et entre titulaires de noms de domaine différents. Si vous avez des questions sur ça, je serais heureux d'y répondre à la fin de la présentation. Je passe maintenant le micro à Zuhra Salijanova.

ZUHRA SALIJANOVA:

Bonjour à tous. Je m'appelle Zuhra Salijanova. Je viens également du bureau à Istanbul comme Seher. Je vais continuer à parler des enseignements tirés en matière de conformité depuis l'ICANN57. Le deuxième élément est donc les rappels de renouvellement de domaine. Quelques autres questions ont été identifiées face au fait que certains bureaux d'enregistrement et revendeurs n'envoient pas de rappel de renouvellement aux titulaires de noms de domaine concernant les noms de domaine qui arrivent à échéance. L'ICANN travaille donc en étroite





collaboration avec les bureaux d'enregistrement pour remédier à ces problèmes.

Autre domaine examiné: les obligations d'entiercement de données des bureaux d'enregistrement. Certains bureaux d'enregistrements ne respectent pas les obligations de dépôt comme les dépôts de document d'entiercement de données qui ne sont pas dans un format correct ou qui n'ont pas respecté le calendrier requis par les agents en charge de l'entiercement de données.

Et le dernier domaine est: les exigences uniformes liées à la politique de règlement des litiges. Comme vous le savez, les nouvelles exigences ont été rétablies en 2015 lorsqu'il a été demandé aux bureaux d'enregistrement de verrouiller les noms de domaine sujets à une UDRP et de fournir les vérifications du WHOIS concernant la demande.

Nous avons là un résumé des requêtes traitées depuis l'ICANN57. Vous pouvez constater certains changements. Nous avons mis en place une catégorisation secondaire des plaintes pour inexactitude des données du WHOIS qui représentent le plus gros volume de plaintes traité et soumis.

Les trois prochaines diapos présentent les principaux motifs de clôture d'un processus de plaintes depuis octobre 2016 et





janvier 2017. Vous pouvez constater que les plaintes pour inexactitude des données du WHOIS ont été clôturées. Par exemple, les domaines ont été suspendus. Après que les plaintes ont été soumises, certaines ont été clôturées car la preuve demandée n'a pas été donnée par le rapporteur. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Et même chose pour le renouvellement de domaine et le format WHOIS, vous pouvez ainsi constater les motifs de clôture. La plupart du temps, la preuve demandée n'est pas donnée après que la plainte a été soumise car il est très important de valider les plaintes pour mieux y répondre.

Suppression de domaine et abus. Certains rapports ont été soumis concernant des enregistrements abusifs. Encore une fois, comme il n'y a pas eu de preuve suffisamment et correctement apportée, certaines des plaintes ont été clôturées. Vous pouvez voir le pourcentage. Vous pouvez voir le pourcentage de bureaux d'enregistrement qui répondent correctement comme demandé par le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement.

Et je donne maintenant la parole à Jennifer Scott.



FR

JENNIFER SCOTT:

Bonjour. Je suis Jennifer Scott et je vais parler des mesures côté registre en matière de conformité. Il s'agit à nouveau des enseignements tirés du point de vue du registre. Le premier est l'une des plus pertinents pour les utilisateurs finaux ou les tierces parties. Et ce sont des plaintes que l'ICANN a reçues pour l'accès au fichier de zone au sein du service centralisé de données de zone.

L'ICANN a un formulaire pour les plaintes où les tierces parties qui ont demandé un accès au service centralisé de données de zone peuvent déposer une plainte concernant le refus ou la révocation de leurs demandes.

Nous avons également reçu beaucoup de demandes qui sont restées en suspens relatives au fait que l'opérateur de registre n'a pas fourni d'accès après une certaine période de temps. Et ce type de plaintes représente le plus grand volume de plaintes de registre depuis l'ICANN57.

Les trois autres éléments ici, les exigences en matière d'entiercement de données de registre, les missions qui incluent tout changement de contrôle et accords de sous-traitance significatifs et l'accès aux données d'enregistrement en masse sont des choses contrôlées en interne par l'ICANN et qui n'ont pas beaucoup d'impact sur les utilisateurs finaux et autres tiers.





Bien entendu, l'entiercement de données est en lien avec les données des utilisateurs finaux mais les exigences techniques sont contrôlées en interne par l'ICANN.

Tout comme pour les bureaux d'enregistrement, nous avons une diapo pour le volume de plaintes des registres. Lorsque l'on compare les chiffres entre l'ICANN57 et l'ICANN58, ils ont l'air légèrement supérieurs pour l'ICANN57 car il s'agissait d'une période plus grande durant laquelle nous établissions des rapports ce que nous faisons régulièrement entre chaque réunion mais avec une modification du type de format des réunions, il y a eu un forum de politiques antérieur où le département chargé de la conformité de l'ICANN n'a pas donné d'indicateurs.

Il y a donc eu une période de sept mois d'indicateurs pour l'ICANN57 contre quatre mois pour l'ICANN58. Et vous verrez à nouveau les règles de clôture en matière de plaintes de registre, d'accès au fichier de zone et d'entiercement de données dont je viens de parler. Sur la prochaine diapo nous parlons des alertes de surveillance de la convention de service (SLA) et de l'accès aux données d'enregistrement de masse.



FR

YAN AGRANONIK:

Bonjour. Je vais aborder le sujet des activités de vérification ou d'audit. Au cas où vous ne le sauriez pas, le département de la conformité contractuelle réalise des audits proactifs des bureaux d'enregistrement et des registres. En ce moment mêle nous sommes dans une série d'audits de bureau d'enregistrement. Vous pouvez voir sur la diapo la chronologie qui montre l'avancée de la série actuelle d'audits. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Cette diapo vous montre les critères de sélection. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais vous pouvez voir que nous avons un ensemble de critères quant à la manière dont nous sélectionnons les bureaux d'enregistrement pour un audit. Dans cette série nous avons intégré les bureaux d'enregistrement qui ont été vérifiés il y a longtemps, environ trois ans. Et d'autres critères sont listés. Diapo suivante.

Ici vous pouvez voir grosso modo quelle est la population soumise à un audit. Nous examinons en ce moment 55 bureaux d'enregistrement. Ils viennent de pays différents. Nous avons reçu des documents en différentes langues. Nous avons été aidés par un vendeur qui nous aide pour les langues. Cette série est un peu plus longue que les séries précédentes. Diapo suivante.





Vous pouvez voir diapo 3 et diapo suivante que vous avez ici deux problèmes d'audit sur les cinq principaux. Ce ne sont pas les pires, si je puis dire. Ce sont les plus fréquents. Le premier est que le bureau d'enregistrement ne conserve pas l'enregistrement d'un titulaire de nom de domaine acceptant les conditions générales de leur accord.

Le deuxième est que les informations de contact en cas d'abus qui doivent être publiées et contrôlées ne sont pas publiées sur le site Web du titulaire de nom de domaine ou alors, l'adresse de messagerie n'est pas valide. Nous la testons.

Le troisième est que la contribution WHOIS n'est pas dans une forme standard ou le contenu n'est pas complet. Nous examinons ça.

Cette diapo présente les deux derniers problèmes. Le bureau d'enregistrement a certaines obligations de publication sur le Web. Et en particulier, ce lien devrait être publié et ça n'arrive pas souvent. Le bureau d'enregistrement doit également conserver les informations mises à jour avec l'ICANN pour que nous puissions les contacter en cas de besoin. Et pendant l'audit, nous avons observé que beaucoup de bureaux d'enregistrement n'assurent pas de suivi. Cela arrive lorsqu'il y a





un changement de propriété ou que le contact principal a quitté la société.

Cette partie de la présentation parle de la surveillance dynamique de l'entiercement de données. Comme vous le savez le bureau d'enregistrement doit déposer ses données auprès des agents d'entiercement de données. Et nous avons découvert que beaucoup de bureaux d'enregistrement, pas tous, ne déposent pas tous les noms qu'ils gèrent.

Depuis l'ICANN57, nous avons demandé environ 80 révisions d'entiercement de données et nous avons constaté qu'un certain nombre de bureaux d'enregistrement ne dépose pas tous les domaines sous leur gestion. C'est le cas avec les nouveaux gTLD. Les domaines historiques sont en dépôt. En même temps, les domaines de nouveaux gTLD ne le sont pas. Lorsque nous avons découvert la situation, nous avons contacté les bureaux d'enregistrement et ils ont remédié au problème.

Cette diapo va un peu plus dans les détails concernant le dossier sur l'entiercement de données invalide c'est-à-dire le dossier qui a été mis en dépôt auprès de l'agent de l'entiercement de données et qui n'est pas conforme au format de la demande de spécification. Comme c'est un peu technique je ne pense pas qu'il faille rentrer dans les détails.



FR

Audit du nouveau contrat de registre. La diapo présente la chronologie de l'audit de registre que nous réalisons actuellement. À ce stade, nous avons 20 registres sous audit ou 20 TLD si vous voulez. Cela demande un certain planning. Nous sommes actuellement en plein milieu d'un audit.

De la même manière que la diapo sur les critères de sélection pour les bureaux d'enregistrement, il s'agit des critères de sélection du registre. Ils expliquent pourquoi certains TLD sont choisis pour un audit.

Il y a également certaines statistiques sur le nombre de TLD choisi et le motif. Le point que je veux soulever ici est que les TLD sont gérés par des fournisseurs de services backend et notre objectif a été de couvrir tous ces fournisseurs de services backend. Et avec cet audit particulier, le test sera terminé.

Je passe la parole à Maguy.

MAGUY SERAD:

Merci à tous pour votre présentation. Avant que d'ouvrir la session des questions / réponses je voudrais inviter les personnes qui sont debout. Il nous reste quelques chaises. Nous vous promettons de ne pas vous mettre sous les projecteurs ou





vous recrutez pour des activités de mise en conformité. N'hésitez donc pas à nous rejoindre autour de la table.

Je voudrais également partager quelques autres mises à jour, comme vous le savez le département chargé de la conformité est présent dans trois régions. Nous avons des membres à Singapour, à Istanbul et à Los Angeles. Notre objectif et nos actions ont eu pour but de renforcer la présence de l'équipe en charge de la conformité dans ces lieux et avoir ainsi une meilleure présence régionale mais également la possibilité de travailler directement avec les parties contractantes et apporter nos services également à travers le monde.

L'autre mesure que je voulais partager avec vous concerne les données qui sont en cours depuis...quand est-ce que je vous ai rejoint ? 2011-2012... et qui ont continué à se développer. Nous avons maintenant hâte de voir la prochaine évaluation des données de conformité. Elle est restée stable. Nous l'avons testée, stabilisée. L'équipe de révision de la confiance du consommateur et de la concurrence a publié son rapport pour commentaire public. Elle suggère un peu plus de précision dans les données.

J'encourage tout le monde à y jeter un œil car, alors que nous voulons répondre aux différentes demandes de données, nous





encourageons à passer par un groupe de travail ou un groupe de parties prenantes pour garantir que nous donnons les données pertinentes à tous, et pas uniquement répondre aux besoins individuels.

Avant que j'ouvre la session de questions / réponses et par souci de transparence, je tiens à informer le public que le département de la conformité participe à deux autres activités en plus de la tournée des parties prenantes comme nous l'appelons. Aujourd'hui nous participons à une séance très active à 13 h 45 lors d'un panel sur l'utilisation malveillante du DNS. Elle est accueillie par le groupe de travail chargé de la sécurité du public. Et on nous a demandé de faire une présentation au GAC mercredi.

Je donne maintenant la parole aux questions. Merci de donner votre nom et de dire pour qui vous travaillez. Et merci de parler lentement pour la traduction et les participants dans la salle Adobe.

Nous avons une question à distance de Steve Metalitz concernant le problème le plus commun dans les audits de bureaux d'enregistrement : « Est-ce que le problème est que les bureaux d'enregistrement ne signent pas d'accord de conformité avec les titulaires de noms de domaine ou qu'ils



FR

signent ces accords mais qu'ils omettent de donner les documents comme demandé? Et à quelle fréquence constatezvous ce problème? Par exemple, quel est le pourcentage de bureaux d'enregistrement soumis à un audit qui connaissent ce problème? »

JAMIE HEDLUND:

Merci de votre question. Ce problème particulier survient lorsqu'un bureau d'enregistrement ne respecte pas ou n'a pas de système en place qui permette à un titulaire d'accepter les conditions générales. Parfois il s'agit juste d'une page d'information qui les informe de cette obligation mais elle ne leur permet pas d'accepter les conditions générales.

Mais nous assistons rarement à des cas où un bureau d'enregistrement a mis en place un système qui ne permet pas de saisir l'acceptation. Donc le motif principal est lorsqu'un bureau d'enregistrement ne créé pas le système qui permet à un titulaire de nom de domaine d'accepter les conditions générales.

Et pour le pourcentage, je ne peux vous le dire de mémoire mais les chiffres sont publiés dans l'audit car les statistiques viennent du dernier audit. Et le rapport d'audit détaillé est publié sur notre site Web et vous donne le pourcentage exact des bureaux



FR

d'enregistrement selon le type de problème. Et il y a même encore plus de problèmes présentés.

MAGUY SERAD:

Merci pour votre question Steve. Mais je voudrais faire une remarque à but plus informatif pour le public. Vous pouvez constater sur les diapos concernant les problèmes qu'il y a une note de bas de page qui stipule qu'un problème est défini lors d'un constat initial.

Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est à partir du rapport préliminaire sur les révisions de conformité et les données fournies et les réponses aux questions que nous avons identifié cela comme un problème initial.

Après avoir fait part aux parties contractantes du problème initial, il y a plusieurs possibilités. Il se peut que nous décidions de supprimer le problème. Peut-être que nous ne l'avons pas trouvé sur le Web, si c'est une obligation qui doit être publiée en ligne par exemple, et que le bureau d'enregistrement ou le registre nous a fait part de ça. Il se peut qu'on ait eu cette discussion une fois puis qu'une partie contractante nous ait donné la preuve, et le problème a été supprimé.



FR

Donc pensez au problème initial lors d'un rapport initial. Et comme l'a expliqué Yan, nous publions tous les rapports d'audit sur notre site Web et nous encourageons tout le monde à aller vérifier, à les lire car nous discutons des problèmes et des résultats finaux.

BRADLEY SILVER:

Bonjour. Je suis Bradley Sivler membre de l'IPC. J'ai une question personnelle. Je remarque que dans le rapport annuel de 2016, sur les 548 plaintes, 396 ont été rejetées avant la première notification. Est-ce que vous pouvez nous donner les détails de ces rejets et pourquoi à votre avis le nombre est si élevé ? Merci.

MAGUY SERAD:

Bonjour. Merci pour la question. Peut-on revenir aux demandes résolues concernant les abus ? Oui. Comme vous pouvez le voir dans le pourcentage, la raison pour laquelle les plaintes soumises ont été clôturées est qu'il n'y a pas eu suffisamment de preuves apportées par le rapporteur de façon à ce que sa demande soit validée ou correctement traitée.



FR

BRADLEY SILVER: Merci. Est-ce que vous donnez aux éventuels requérants ce qui

constitue « des preuves suffisantes » à vos yeux ?

MAGUY SERAD: Par exemple, nous demandons des copies des communications

avec les bureaux d'enregistrement pour s'assurer que ces

derniers n'ont pas pris les mesures raisonnables pour répondre

à une plainte tel qu'il est demandé par le contrat

d'accréditation.

MAXIM ALZOBA: Maxim Alzoba de .moscow. Une question sur la page 12 et les

alertes SLA. Quel est le pourcentage de SLA qui a été atteint

lorsque les plaintes ont été ouvertes? Est-ce que c'est 10 % ou

moins? Merci de clarifier.

JENNIFER SCOTT: Bonjour Maxim. Est-ce que vous pouvez répéter ou reformuler?

Excusez-moi.

MAXIM ALZOBA: Si je comprends bien, vous auto-créez un cas d'alerte SLA

lorsque vous recevez une notification du système de

surveillance SLA. Et si le pourcentage atteint 100 % vous résiliez



FR

le contrat. Donc à partir de quel pourcentage ouvrez-vous un cas ?

JENNIFER SCOTT:

Merci Maxim. Nous avons des seuils différents selon les conditions différentes du contrat de registre. Pour le DNS et le DNSSEC il y a un seuil. Et l'alerte automatique de conformité est déclenchée à partir de 75 % je crois. Excusez-moi. Nous allons vous montrer les diapos car je n'ai pas tout en tête.

MAGUY SERAD:

Pardon, nous ne voulons pas créer de confusion, mais nous faisons remonter les informations car c'est un bon moyen de vous montrer ce qui est publié sur notre page Web et nous pouvons également ainsi répondre à la question de Maxim à partir des faits.

JENNIFER SCOTT:

Donc pour le DNS et le DNSSEC, le premier incident, correspondant à trois minutes d'inactivité est ce qui enclenche l'alerte de conformité automatique. Oui vous voulez réagir ?



FR

YAN AGRANONIK:

Oui juste à partir de 3 %. Si vous lisez le tableau, si vous faites une infraction il y a un retard et c'est le moment où le registre est transféré vers un bureau et que vous sortez de l'activité. Et le seul seuil qui est mentionné est 10 %, lorsque la situation d'urgence s'aggrave.

Je pense donc que ce serait une bonne idée de faire un lien entre ce que vous surveillez et ce qui est dans le contrat. Tant qu'il n'y a pas d'infraction formelle, il n'y a pas de non-conformité car vous ne pouvez appliquer les choses que dans le cadre de nos obligations contractuelles. Si ce n'est pas le cas, vous ne devriez jamais l'avoir ouvert. Merci.

FRANCISCO ARIAS:

Bonjour. Je suis Francisco Arias, de l'organisation de l'ICANN. Quelques clarifications sur les services du DNS, si vous lisez la spécification des contrats de registre stipulant qu'il n'y a pas de compensation en cas de rupture du service du DNS tel que défini et attendu. C'est la raison pour laquelle c'est au moment où le service du DNS est clairement observé qu'il y a une notification.

MICHAEL FLEMMING:

J'avais une question sur cette même diapo 12. Je suppose que c'est la même série de diapos. Mais pour les plaintes qui ont été



FR

notées comme un problème de l'ICANN, est-ce qu'elles ont été émises avant une erreur de l'ICANN? Car j'ai vu le nombre total de neuf et six ça me parait peu.

JENNIFER SCOTT:

Oui. Les indicateurs de problèmes de l'ICANN relèvent la manière dont nous décrivons les billets de plaintes qui sont parvenus aux opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement et qu'ils n'auraient pas dû recevoir. Nous faisons donc marche arrière à la première notification ou le premier avis d'enquête qui a été envoyé et nous les notons comme des problèmes relatifs à l'ICANN à ce moment-là.

Il y aura donc des choses comme par exemple les rapports en double qui pourront avoir disparu. Le personnel n'a juste pas réalisé que si un rapport est déjà parti, le deuxième n'aurait jamais dû partir. Le personnel pourrait avoir diverses occasions de corriger ça. Nous disons donc à la partie contractante que nous clôturons la plainte, nous la remettons dans les indicateurs et ensuite nous l'intégrons dans le nombre de problèmes relatifs à l'ICANN.



FR

[FAULKER]:

Oui. En observant ça et en observant la question de l'ICANN, on dirait qu'il manque une colonne sur la question du fournisseur tiers que l'ICANN utilise pour mesurer la conformité comme les services d'entiercement de données de registre qui génèrent régulièrement de fausses plaintes à propos de téléchargements non réalisés ou incomplets et où l'on finit par dire, « Oh nous avons fait une erreur » ou « nos systèmes ne fonctionnent pas bien », mais il ne s'agit pas du bureau d'enregistrement ou de l'ICANN mais du fournisseur tiers qui collecte, etc.

C'est quelque chose que nous constatons régulièrement et nous avons souvent dit à l'ICANN que, alors que nous téléchargeons tout correctement, le fournisseur tiers de l'ICANN ne reçoit pas le stock ou génère des messages erronés qui entrainent des problèmes de conformité ou des problèmes de billets de conformité qui n'auraient pas dû être des problèmes.

JENNIFER SCOTT:

Merci Faulker. Certains de ces problèmes peuvent être le résultat de fournisseurs tiers nous donnant des informations incorrectes. Il ne s'agit pas de répartir les chiffres. Si par exemple un agent d'entiercement de données a un problème qui affecte tout le monde, il pourrait être retiré et qu'on ne prenne pas en



FR

considération ce qui aurait dû être traité par une partie contractante.

[FAULKER]:

Oui. J'observe juste les données de bureau d'enregistrement. J'observe les mauvais codes. Je suis désolé. J'ai examiné registries.com. C'était registrar.com. Oui c'est mieux.

MAGUY SERAD:

C'est la diapo à laquelle vous faites référence.

[FAULKER]:

Oui. On dirait quand même que les chiffres sont bas par rapport au nombre de plaintes que les bureaux d'enregistrement reçoivent concernant les dépôts manqués ou présumés manqués d'entiercement de données. J'ai vu je crois 377 plaintes ou notifications et seulement 9 problèmes liés à l'ICANN sur la même période, ça me parait peu. J'aurais donc peut-être conseillé d'examiner ces chiffres à nouveau et d'augmenter le nombre de problèmes identifiés.

BRADLEY SILVER:

Merci. Pour revenir à la réponse suite à ma question posée plus tôt, votre réponse quant au pourquoi les plaintes ont été



FR

rejetées a été de dire que le requérant n'a pas prouvé que des mesures raisonnables n'ont pas été prises par le bureau d'enregistrement avant qu'une notification de l'ICANN soit déclenchée.

Et pour être sûr que j'ai bien compris. Si une plainte pour abus est déposée et montre la preuve de l'abus et qu'une notification au bureau d'enregistrement n'a pas été déclenchée ou même une réponse ou un renvoi de cette notification au titulaire de nom de domaine ou si la notification a été renvoyée mais que rien de plus n'a été fait. À que moment décidez-vous que la réaction à la plainte pour abus est raisonnable ou non.

Pour que les requérants comprennent bien ce qu'ils doivent faire avant que quelque chose ne soit enclenché par le département de la conformité face au bureau d'enregistrement car il semble y avoir un certain nombre de choses que le bureau d'enregistrement pourrait ou pas avoir fait dans le but de respecter ces normes. Mais je pense qu'il faudrait être plus clair sur ce qu'il y à faire.

ZUHRA SALIJANOVA:

Merci pour la question. Je veux m'assurer avoir bien compris la question. Vous voulez savoir sur quelles bases les plaintes ont



FR

été clôturées avant la première notification bien qu'une preuve ait été apportée par le rapporteur, c'est ça ?

BRADLEY SILVER:

Oui mais plus spécifiquement, lorsque vous dites qu'une notification au bureau d'enregistrement ne serait pas enclenchée sans preuve apportée que celui-ci n'a pas agi de manière raisonnable dans sa réponse aux plaintes initiales. Je demande un peu de détails sur ce que vous considérez comme étant une réponse raisonnable de la part du bureau d'enregistrement aux fins de cette preuve.

ZUHRA SALIJANOVA:

Le contact décrit les mesures raisonnables mais c'est aux bureaux d'enregistrement d'établir ses propres politiques face aux abus en interne et la manière dont ils traitent les rapports d'abus qu'ils reçoivent.

L'ICANN n'impose pas de signification exacte des mesures raisonnables. C'est au bureau d'enregistrement de définir ses propres mesures internes. Les mesures raisonnables peuvent par exemple être des vérifications des informations du WHOIS. Dans le cas par exemple d'une pharmacie illicite, ils peuvent demander la licence de vente de certains produits ou renvoyer



FR

les rapports au titulaire de nom de domaine pour s'assurer que ce soit communiqué et demander des informations au titulaire ou supprimer des informations du site Web. Mais ce n'est pas ce que l'ICANN demande au bureau d'enregistrement. C'est au bureau d'enregistrement de le définir. J'espère avoir répondu à votre question.

BRADLEY SILVER:

Merci. Oui c'est utile. J'ai également remarqué dans le rapport annuel vous dites qu'il y a une exigence minimale selon laquelle les bureaux d'enregistrement devraient au moins transmettre la plainte au titulaire de nom de domaine. C'est quelque chose que vous pourriez vérifier avant de rejeter une plainte avant la première notification. Vous confirmez ?

ZUHRA SALIJANOVA:

Si le bureau d'enregistrement nous donne la preuve des mesures qu'il a prises en réponse à la plainte pour abus, on clos le billet et on estime que c'est suffisant. Nous l'avons validé en conséquence avant de le clôturer. Oui.

BRADLEY SILVER:

Ah. Mais c'est après la première notification. Oui d'accord.



FR

MAGUY SERAD:

Bradley, j'ai mis sur les diapos le processus de traitement d'une plainte, ce que nous examinons et comment nous l'examinons. Ces diapos sont publiées et il existe un programme avec le bureau d'enregistrement si vous voulez vous y référer dans le futur.

MAXIM ALZOBA:

En ma qualité de bureau d'enregistrement, et il s'agit de R01. Et la question est de savoir s'ils ont un classement des requérants. Et, est-ce que nous avons un pourcentage des cas qui ont abouti et qui ont été clôturés à cause d'un manque d'informations par rapport aux conditions ou quelque chose comme ça. Est-ce que vous pouvez répondre à ça ?

JENNIFER SCOTT:

Bonjour Maxim. Nous n'avons pas de classement des requérants comme nous avons un classement des quantités de plaintes de la plus grande à la plus petite. Notre système de billet donne un suivi de qui sont les rapporteurs. Mais à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de retirer des données qui montrent la plus grande quantité de plaintes par rapporteur.



FR

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ: Est-ce que chacun d'eux est noté comme personne individuelle même s'ils travaillent pour une même société, par exemple ? Car on a l'impression qu'une société en particulier qui est en charge de la protection des activités de pharmacie en

Et connaissant nos échanges avec eux notamment lorsque nous leur fournissons des instructions détaillées sur les révisions de cas selon la législation locale comme les substances interdites, à qui se plaindre, les agences à qui envoyer certaines choses, ils ne donnent jamais de résultat. Ils pensent que la juridiction compétente sont les États-Unis et ils pensent qu'ils sont considérés comme une sous-partie fiable ce qu'ils ne sont pas au sein du système local national. Merci.

ligne génère beaucoup trop de cas par rapport aux cas aboutis.

JENNIFER SCOTT:

Oui. Les informations du rapporteur sont détenues au sein de notre système de billets via une adresse de courrier électronique. Nous demandons également le nom ainsi que d'autres types d'informations. Mais pour suivre les informations dont vous parlez nous utilisons une adresse de courrier électronique. Et bien entendu les personnes peuvent utiliser différentes adresses électroniques pour soumettre leurs plaintes par la même personne.



FR

Ce serait donc difficile pour nous de faire une analyse des tendances parmi d'autres adresses électroniques pour la même personne ou pour des personnes différentes au sein de la même organisation.

MAGUY SERAD:

Reg Levy

REG LEVY:

Merci. Je suis Reg Levy de Minds + Machines. KPMG réalise vos audits et il y a également un registre. Est-ce que cela veut dire qu'ils sont exemptés d'audit ou est-ce que vous allez faire appel à quelqu'un d'autre pour faire leur audit ?

YAN AGRANONIK:

Non ils ne sont pas exemptés. Et si nous réalisons leur audit et lorsque nous le ferons, ce sera fait en interne. Nous sommes en mesure de le faire. Autre point que je veux soulever, lorsque KPMG a un conflit d'intérêt avec un registre ou un bureau d'enregistrement auxquels il fournit des services, un audit financier sera réalisé en interne. Même pendant la série actuelle nous avons réalisé un audit en interne.



FR

MAGUY SERAD:

Nous avons une question à distance de Steve Metalitz: « Je veux être sûr d'avoir bien compris la réponse à la question de Bradley. Si le bureau d'enregistrement apporte une preuve à la réponse apportée à la plainte, nous clôturons la plainte. C'est ça ? Peu importe ce que le bureau d'enregistrement dit, c'est comme ça. »

ZUHRA SALIJANOVA:

Chaque réponse reçue est examinée par le personnel. Et les réponses des bureaux d'enregistrement ont été soulevées. Et nous les avons examinées et les avons traitées au cas par cas. C'est pour ça que c'est très dur d'expliquer comment et pourquoi nous clôturons ces billets mais nous devons réviser ces documents. Mais ce n'est pas suffisant, nous suivons le processus.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ:

lÉ: [inaudible] de [inaudible] association. Nous avons passé beaucoup de temps sur la conformité contractuelle. Ça demande un effort important. Et ça me frappe d'autant plus quand on sait le travail que c'est. Et nous savons aussi qu'au sein de l'ICANN certains ont passé beaucoup de temps sur ça.





Et j'ai le sentiment que c'est complètement futile par rapport à ce qui se passe vraiment. J'ai en face de moi un cas d'abus qui a échappé à notre radar. Et je sais que pour certains cas ils datent d'il y a deux ans. Ils ont disparu après ça.

Et je sais maintenant que c'était un cas à grande échelle. Il s'agissait de centaines de milliers de cas identiques provoqués délibérément. Comme si c'était un ordinateur. Comme si c'était un enregistrement de conformité standard. On aurait pu voir qu'il s'agissait d'un véritable abus, mais pas un, ou deux, ou dix, des centaines de milliers.

Ce qui m'amène à la question, est-ce qu'il y a des scientifiques spécialisés en données dans le contrat avec le département chargé de la conformité? Est-ce qu'il y a un programme qui utilise ce genre de choses, nos vies quotidiennes, des robots analysant les données et non des personnes même si elles sont hautement formées? C'est sans espoir. Mais on ne peut pas faire ça à la main. Nous avons besoin de machines.

MAGUY SERAD:

Merci de votre question. Donc pour ce qui est de la conformité en particulier lorsqu'il s'agit de cas d'abus, nous nous basons sur les demandes que nous recevons, c'est l'approche réactive. Cependant, l'ICANN gère des cas d'abus dans d'autres sites. Et je



FR

vois que nous avons la CTO avec nous dans la salle. Et Krista, si vous voulez parler un peu de l'ESRS que nous recevons.

DAVID CONRAD:

Bonjour. David Conrad, CTO de l'ICANN. L'une des missions que nous avons au sein de mon groupe concerne les initiatives de données ouvertes. Et l'objectif est de commencer à appliquer des approches du type données à grande échelle et données ouvertes face aux diverses sources de données au sein de l'organisation.

L'une des théories derrière la question des données ouvertes est que si nous rendons les données disponibles, d'autres personnes pourront alors extraire ces données et en faire des choses intéressantes et trouver des modèles intéressants, tout ceci visant à donner plus d'informations à la communauté pour faciliter l'élaboration de politiques.

En ce qui concerne le département de la conformité, j'ai parlé de la manière dont nous pouvons appliquer les mêmes techniques et outils au sein de l'ensemble des données de conformité. Évidemment, il y a plus de contraintes quant à ce que nous pouvons rendre public et à la manière dont ces données peuvent être rendues disponibles et au moins dans le cas des données ouvertes.





Mais c'est quelque chose que nous examinons actuellement. Et la plus grande question est celle de l'établissement de priorités et de l'allocation des ressources. C'est quelque chose de très important pour la communauté. Mais il y a également de nombreux autres projets qui sont très importants pour la communauté.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ: [inaudible] de [inaudible] association. Cela m'a pris beaucoup de temps de réfléchir au suivi des questions / réponses. Pour ce cas en particulier, qui a dû certainement apparaître sur les radars quelque part, notamment le radar de Google car toutes ces choses ont été faites pour empoisonner le moteur de recherche.

Et bien entendu, Google et les autres moteurs de recherche ont des équipes entières qui s'occupent de ces tentatives d'empoisonnement qui généralement réussissent sur une courte période avant d'être éliminées. Et je me demandais s'il ne pourrait pas y avoir de collaboration avec les moteurs de recherche au vue de leur expérience à grande échelle des abus de noms de domaine en sachant qu'ils ne voudraient pas partager ça publiquement car ça pourrait atterrir entre les mains



FR

de mauvaises personnes. Il faudrait donc agir de manière confidentielle.

YAN AGRANONIK:

Mon équipe qui se charge des recherches et de la sécurité, la stabilité et la résilience se compose de membres et d'associés avec un grand nombre de réseaux de confiance et qui ont accès à diverses sources de données dont la plupart est confidentielle. Et nous l'utilisons pour comprendre, entre autres, les comportements du DNS.

Nous avons été invités dans des discussions avec un certain nombre de moteurs de recherche et de fournisseurs de contenu qui font l'objet d'abus et qui nous demandent fréquemment de les aider à comprendre ce que sont les politiques et processus de l'ICANN.

Et dans le cadre du groupe SSR, oui, nous travaillons avec eux. Ils collectent une vaste quantité de données. Ils ont des statistiques très intéressantes et sont en mesure d'identifier divers schémas spécifiques. Ils nous informent souvent sur ces schémas et nous permettent également de les examiner.

À ce stade, il n'y a pas d'échange direct entre le département de la conformité et le groupe SSR mais nous y travaillons. Jamie et





moi-même cherchons justement le meilleur moyen de créer des échanges et de continuer à maintenir une relative indépendance et séparation comme défini par la politique.

C'est donc quelque chose sur quoi nous sommes très heureux de travailler car du point de vue de la recherche, il se passe des choses incroyables. Mais nous nous tournons également vers la communauté pour nous aider à comprendre ce qu'elle veut que nous fassions dans ce contexte.

MICHAEL FLEMMING:

Je suis curieux de connaître les efforts entrepris en interne au sein de l'ICANN pour avoir une meilleure communication interdépartement par rapport aux notifications de conformité car j'en ai récemment reçu beaucoup qui auraient pu être évitées s'il y avait une meilleure communication interne pour un certain nombre de choses qui étaient peut-être un peu injustifiées et si un peu plus de recherches avaient été réalisées quant aux enregistrements passés et comment ils ont été traités.

Je me demande donc juste quels sont les mesures entreprises pour cette question de communication interne, et par exemple, avant que le département de conformité ne soumette une plainte, est-ce qu'il examine les enregistrements passés ? Cela est lié à la certification annuelle de voir si les enregistrements



FR

ont été repris et comment les plaintes ont été soumises par le passé car j'en ai vu qui étaient injustifiées ou qui n'avaient aucun sens. Je suis curieux.

JENNIFER SCOTT:

Oui. Merci Michael. Le personnel examine les ressources disponibles au sein de l'ICANN. Comme vous le savez désormais, le système de billets de conformité est séparé du portail des registres qui contient les cas. Cependant, notre personnel membre de l'équipe de la conformité vérifie ces cas pour s'assurer qu'il n'y a rien d'ouvert et de correspondant à un problème de conformité. S'il y a quelque chose d'ouvert et correspondant nous ne voulons pas dupliquer les efforts. Nous devons donc nous assurer que nous discutons avec nos collaborateurs pluridisciplinaires et obtenir des informations quant au fait de savoir si oui ou non devons empêcher les billets de conformité de sortir ou s'il s'agit déjà de billets ouverts.

En ce qui concerne l'exemple que vous avez donné pour les certifications annuelles, l'équipe examine les billets passés, par exemple les signataires pour s'assurer qu'ils n'étaient pas déjà autorisés. Parfois l'information que nous avons n'est pas toujours complète. Cela mériterait donc une autre question complémentaire. Pour obtenir des clarifications et boucler la



FR

boucle sur la certification annuelle car nous avons du personnel dans divers endroits du monde, Los Angeles, Singapour et Istanbul. Cela assure parfois une certaine clarification pour s'assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'ondes et que nous avons des informations complètes.

MICHAEL FLEMMING:

Je vais faire vite. Krista, souhaitez-vous intervenir? Excusez-moi.

KRISTA PAPAC:

Merci. Je voulais juste ajouter quelque chose à ce qu'a dit Jen. Car je suis inquiète pour vous. Comme Jen l'a dit, ils vont vérifier le portail GDD dans certains cas pour voir s'il y a des choses pertinentes. Et ils vont faire en sorte que vous n'ayez pas à dupliquer les efforts. Il faut que ce soit bien clair que lorsque vous traitez un billet de conformité ou que vous avez une requête relative à la conformité vous ne devriez pas passer par le portail GDD pour gérer ça, vous devez suivre le processus en matière de conformité et vous assurer que vous répondez bien à ces billets. Et inversement, si vous avez une demande ou autre, elle doit toujours passer par le portail GDD.

Mais pendant le processus de vérification, vous devez continuer à suivre le processus de conformité et répondre aux requêtes,



FR

sinon cela devient encore plus difficile pour vous. Je voulais juste rappeler ça à tout le monde.

MICHAEL FLEMMING:

Désolé. Je vais faire vite. Un système de billet partagé, comme un SRS pour l'ICANN serait je pense une bonne chose pour bon nombre d'entre nous. C'est juste une suggestion. Autre chose concernant les plaintes qui sont actuellement gérées à l'échelle mondiale, le bureau de Singapour, le bureau d'Instanbul, avez-vous des chiffres ou des statistiques quant à savoir qui gère combien de cas, et quel est le rythme de gestion de ces cas.

MAGUY SERAD:

Merci Michael. C'est Maguy, pour la transcription. Nous ne conservons pas les statistiques par bureau. Nous conservons les statistiques par membre du personnel mais aussi principalement par billet car le délai de réponse est un des SLA sur lequel nous travaillons. Et les statistiques sont globales par mois. Mais pour les mesures de performance internes, les opportunités d'apprentissage ou d'équilibre professionnel, nous avons des statistiques pour aider le personnel à être productif mais aussi pour réussir ce que nous faisons mais pas dans le sens que vous mentionnez par rapport aux bureaux.





Car être une région APAC ou une région simple ne veut pas dire que vous êtes uniquement centré sur cette région car elles apportent aussi un travail mondial et des réponses mondiales. Et l'équipe est formée à tous les niveaux et capable de se soutenir et de travailler ensemble car cela dépend du volume et des problèmes soulevés. Mais nous suivons la même approche et méthodologie et il y a beaucoup de collaboration entre nous.

MAXIM ALZOBA:

Une petite suggestion. Dans le forum sur l'envoi des plaintes, ou dans la recommandation concernant l'envoi d'une plainte, je recommanderais d'avoir des façons différentes de déposer sa plainte selon les personnes ou les employés d'une société mais en particulier selon qu'ils agissent à titre personnel ou pour la société.

Vous pouvez constater par exemple que certaines plaintes d'employés d'une société sur un fait particulier seront dans la base de données et vous pourrez ainsi voir qui a généré la plainte. Vous serez en mesure de suivre qui a le pire ratio de cas ouverts contre les cas ouverts utiles et cela permettra d'éviter les situations où sont utilisées de multiples adresses électroniques à partir de services de messagerie électronique gratuits pour que vous ne puissiez pas les suivre.





Et cela fait référence à l'expérience de la société, pas la personne car elle vous apporte les preuves données par la société. Et ce n'est pas la personne qui lui donne accès à la preuve de la société en particulier. Je recommanderais donc plusieurs moyens de dépôts de plaintes pour les sociétés et les personnes et les employés selon qu'ils agissent à titre personnel et qu'ils ne peuvent soutenir quelque chose de faux. Merci.

MAGUY SERAD:

Merci Maxim pour votre recommandation. Je pense que nous avons besoin d'un peu plus de discussions sur ça. Et comme je l'ai dit au début de la séance, des exigences pour plus de précisions dans les données est un sujet important. Et il est principalement traité par la CCTRT. Mais s'il y a plus de précision dans les données qui sont pertinentes pour un groupe de parties prenantes par rapport à une personne individuelle, exprimons-le tous et assurons-nous que vous présentez une proposition inclusive pour ce groupe plutôt qu'une simple proposition de Maxim par exemple.

J'adorerais répondre aux besoins de tout le monde, mais nous voulons être sûrs de répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté de l'ICANN. Et nous ferons de notre mieux pour que tout ce qui est demandé au niveau des données soit





publiquement disponible pour tout le monde à mesure que nous traitons toutes les questions de conformité publiées aujourd'hui.

Si ce n'est pas par le groupe CCTRT, j'encourage via le groupe chargé des unités constitutives à apporter des recommandations et des suggestions et nous faire savoir avec qui nous pouvons travailler pour valider et définir ces exigences. Merci.

Je sais que nous avons reçu la plupart des questions. C'est un forum où j'espérais faciliter le dialogue entre toutes les personnes ayant des questions, entre les parties contractantes, le public. Est-ce que quelqu'un du public a une question ?

Nous avons des représentants de l'IPC, de l'ALAC, des parties contractantes. Nous avons diverses personnes. J'ai vu des membres du groupe chargé de l'application de la loi. Par le passé, ce dialogue a aidé à clarifier de nombreuses questions.

Sans mettre aucune partie contractante sous le feu des projecteurs, vous avez tous entendu les questions de Bradley concernant le traitement des plaintes pour abus. Est-ce que quelqu'un veut donner le point de vue d'une partie contractante quant à l'examen d'une plainte pour abus? D'accord. Pas



FR

aujourd'hui. Pas de problème. Nous allons donc attendre encore quelques minutes s'il n'y a pas de questions supplémentaires.

BRADLEY SILVER:

C'est plus une suggestion qu'une question. Elle m'est venue à l'esprit. Mais est-ce qu'il y a des discussions ou des idées sur les activités liées à la conformité, ou l'impact, le préjudice sousjacent que les dispositions contractuelles elles-mêmes sont supposées traiter?

Nous avons beaucoup parlé du fait d'obtenir des données, sur la conformité elle-même en lien avec les accords qui est peut-être vue par certains comme une simple graine mais qui doit être examinée à une échelle plus globale. Est-ce qu'il a des réflexions sur la manière dont la conformité elle-même impacte les objectifs sous-jacent des dispositions contractuelles ?

JAMIE HEDLUND:

Merci Bradley. Je pense que c'est un excellent sujet pour ce groupe de travail ad hoc. Vous vous êtes engagé à présider la première réunion. Merci.





INTERVENANT NON IDENTIFIÉ: J'ai une question pour tenter de répondre à un des fondements suivant la conformité contractuelle qui concerne là où se déroule l'établissement de rapports. Et dans l'un de ces cas, nous devons faire le rapport en tant que fournisseur de services au titre de client. C'est donc déjà un problème que le rapport ne soit pas généré par un bureau d'enregistrement donné, ou un registre donné ou autre. Il est généré par un fournisseur de services au nom de quelqu'un.

Et dans le cas d'un service de nom, par exemple, il y a généralement un fournisseur de services de nom qui pourrait être séparé des autres fournisseurs de services. Mais il doit y avoir une seule source de rapport qui passe par l'ICANN. Sinon dans cette situation, nous aurions de la biodiversité. Plus d'un fournisseur différent réaliserait le service de nom du TLD pour une partie donnée. L'ICANN choisira donc de recevoir le rapport d'un fournisseur, non deux.

Je me demandais donc si nous pourrions essayer de travailler sur le modèle où pour un TLD donné dans le cas d'un service de nom TLD, plus d'une partie pourrait envoyer des rapports à l'ICANN plutôt que de rassembler ces rapports en premier puis envoyer un seul rapport unifié à l'ICANN et ainsi détourner une partie de l'objectif de la biodiversité que nous essayons d'atteindre.



FR

MAGUY SERAD:

Excusez-moi. De quel rapport parlez-vous? Est-ce que vous faites référence à ce que David disait plus tôt ou est-ce qu'il s'agit d'un rapport spécifique comme un rapport d'obligation contractuelle?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ: Il s'agit d'un rapport d'obligation contractuelle sur ce qui a eu lieu au sein du registre, par exemple, qu'est-ce qui a été observé et pour quelle ressource, comme les serveurs de nom TLD.

Et l'idée est de dire qu'il n'y a qu'une seule source unique qui peut établir un rapport pour un TLD donné. Mais si vous voulez être bien organisé et garantir une sécurité et une résilience maximales, nous devrions avoir des fournisseurs de sauvegarde. Et certains membres du personnel s'adressent à la source de départ. Certains membres du personnel s'adressent à la sauvegarde comme c'est le cas pour les serveurs TLD. Et pas qu'un seul, tous.

Nous ne devrions pas traiter avec une seule partie. Nous devrions avoir un opérateur TLD donné avec deux ou trois opérateurs indépendants les uns des autres pour réaliser le





service. C'est le moyen traditionnel d'agir. C'est la manière dont les serveurs TLD agissaient dans le passé.

Et à cause de la manière dont la conformité contractuelle et la surveillance croissante ont été mises en place, il y a eu du changement, et une baisse de la qualité en ce qui concerne la biodiversité car nous devons avoir une source d'envoi de rapports. Et ensuite, si la machine est en panne, vous vous retrouveriez dans une mauvaise position alors que vous aviez augmenté votre disponibilité.

FRANCISCO ARIAS:

Je suis Francisco Arias, de l'organisation de l'ICANN. Si je comprends bien votre question, vous suggérez que l'ICANN autorise le nom dans le cas d'un TLD qui a de multiples fournisseurs TLD, par exemple, autoriser les fournisseurs DNS différents à fournir des rapports plutôt que d'avoir un opérateur de registre ou quelqu'un d'autre qui rassemble les informations avant de les soumettre à l'ICANN.

Ah. Vous hochez donc la tête. C'est une suggestion intéressante. Dans notre projet nous avons parlé d'améliorations potentielles pouvant être réalisées dans les échanges que l'ICANN a avec les RSP. Il n'y a pas actuellement de plan spécifique pour gérer ça. Mais peut-être que vous et moi pouvons discuter en dehors de la



FR

réunion pour voir le meilleur moyen de transmettre votre demande. Mais merci.

MAGUY SERAD:

Le micro est disponible si vous avez une question. Il nous reste quatre minutes avant que la GNSO ne revienne dans sa salle.

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE: Je me demandais si Jamie pouvait nous donner plus d'informations sur le groupe de travail ad hoc dont vous avez parlé.

JAMIE HEDLUND:

Avec joie. Il n'y a pas grand chose à ajouter. Nous essayons toujours de rassembler les commentaires de la communauté sur la manière dont structurer cela, la fréquence des rencontres, etc. Mais il doit inclure l'ensemble de la communauté, et avoir un lieu de discussion, évidemment pas pour une élaboration de politiques ou quelque chose dans ce genre.

Mais il semble qu'il y ait beaucoup de discussions sur la conformité contractuelle et la protection des consommateurs et il serait utile de rassembler tout cela pour effectuer les changements nécessaires. Merci.



FR

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE : Je suis d'accord avec ça et j'aimerais en savoir plus sur son développement.

JAMIE HEDLUND:

Bien. Merci.

MAGUY SERAD:

Je conclus ainsi notre séance. Merci à tous de nous avoir

rejoints. Bonne fin de journée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

